



Règlement

Tournoi de badminton de Larche BCC19 9 ET 10 JUIN 2018

Gymnase du collège, Route Stade, 24120 La Feuillade

Art.1 Le juge arbitre est Laurence URBANIAK

Art.2 Le tournoi du BCC19 est ouvert aux catégories séniors et vétérans dans les séries P /D/R licenciés FFBad. Il est en cours d'autorisation par la ligue de badminton de Nouvelle-Aquitaine et par la FFBad.

Art.3 Les règles appliquées le jour du tournoi sont celles éditées par la FFBad

Art.4 Tout joueur devra présenter sa licence à la table de marque en arrivant. Chaque participant doit être licencié compétition et avoir fourni un certificat médical. Le joueur ne doit pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.

Art.5 Tableaux :DM, DD et DH.

Les mixtes débiteront le samedi matin. Les doubles se joueront le dimanche . Les matchs se dérouleront en poule de 5 de préférence et si possible, pas de sortie de poules.

Art.6 Les tableaux ont été faits par tirage au sort via le logiciel BadPlus et à partir des données indiquées sur les feuilles d'engagement

Art.7 Tout joueur non présent dans les 3 minutes suivant l'appel de son nom, sera déclaré forfait

Art.8 Le joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que les accessoires nécessaires à son match. Les joueurs se partagent la fourniture des volants nécessaires au déroulement dumatch.

Art.9 Les joueurs ont 3 minutes d'échauffement à partir de l'appel de leur match. Pendant ce temps, les volants seront testés.

Art.10 Une tenue de badminton conforme aux critères FFBad est exigée sur le terrain.

Art.11 Les personnes présentes dans le gymnase doivent respecter le code de bonne conduite du joueur, le règlement intérieur, les affiches de sécurité et la propreté des lieux.

Art.12 Il est interdit de fumer dans le gymnase.

Art.13 Tout joueur désirant s'absenter du gymnase doit en avertir la table de marque et le juge arbitre, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Art.14 La décision du juge arbitre est sans appel.

Art.15 Le temps minimum de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs.

Art.16 Tout volant touchant une structure fixe du gymnase (plafond, néons...), paniers de basket et leur structure, sera compté faute au service et en jeu.

Art.17 Les organisateurs n'assument pas la responsabilité du statut de WO qu'ont certains joueurs dès le début du tournoi. Il est donc inutile de venir faire une réclamation à la table de marque. Tout forfait ne sera pris en compte que jusqu'à la veille du début du tirage au sort

Art.18 Les classements pris en compte sont CPPH au 31/05/2018.

Art.19 Les volants officiels sont ceux autorisés par la FFBad, en plumes.

Art.20 Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol

Art.21 Les matchs sont en auto-arbitrage. Un arbitre sera désigné en cas de litige

Art.22 Tout joueur doit être présent dans le gymnase 30 minutes avant l'heure présumée de son match

Art.23 Lors du tournoi, les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

Art.24 Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

Art.25 La date limite d'inscription est fixée au 24/05/2018 et le tirage au sort le 07/06/2018.

Art.26 Le montant de l'inscription par joueur est de 12€ par tableau et de 16€ pour 2 tableaux.

Art.2. Au maximum 7 poules de 5 en mixtes et également 7 poules de 5 en doubles. Les inscriptions accompagnées de leur règlement seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

Art.28 Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre et de regrouper certaines catégories.

Art.29 Aucune inscription ne sera remboursée en cas de désistement après la constitution des tableaux, sauf motif dûment justifié.

Art.30 Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus.

**Le comité d'organisation du BCC19 vous souhaite un bon
tournoi !**